
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} décembre 2015 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

CA15 08 0744

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 1^{er} décembre 2015, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA15 08 0745

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015.

ADOPTÉ

CA15 08 0746

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA15 08 0747

Première période de questions du public, de 19h33

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Charles Benchimol, 2590, rue Saint-Louis :

Se dit surpris de la collecte aux 2 semaines. Précise qu'elle est passée de 2 fois semaine à 1 fois semaine et maintenant à 1 fois aux 2 semaines. C'est un ajustement de tarifs et si l'arrondissement diminue le service, c'est qu'il a besoin d'argent.

Réponse (Alan DeSousa) : c'est dans le domaine public depuis avril. Il y a eu des communications et des bulletins, même des consultations depuis 2 ans auprès des citoyens sur la collecte des matières organiques.

Réponse (Francesco Miele) : on a jouté 26 collectes en faisant celle des matières organiques.

Réponse (Alan DeSousa) : Avec tous les efforts mis en place, cela se fera en douceur et en transition. Il mentionne la participation de l'écoquartier.

Madame Huong Le Thang, 116, rue Laperrière:

- Est venue à une séance précédente et remercie le maire pour la lettre du 16 novembre concernant le stationnement de la bibliothèque du Vieux Saint-Laurent.
- Elle demande une révision de la décision pour les personnes âgées afin qu'elles lisent et suivent des cours.

Réponse (Alan DeSousa) : il laisse à la Direction des travaux publics le soin de ré-analyser sa demande, mais il demeure pessimiste sur l'identification d'une solution.

Monsieur Osvaldo Nunez, 1560, rue Beaudet:

- Félicite le maire pour ses 25 ans de vie publique;
- Stipule que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) appuie la demande de Mme Le Thanh;
- Mentionne qu'on discrimine parce qu'il y a 2 bibliothèques avec des tarifs différents;

Réponse (Alan DeSousa) : explique que c'est une question de localisation de la bibliothèque et de densité et de proximité des stations de métro et des deux Cegeps qui obligent cette tarification.

- Il demande ce qu'entend faire l'arrondissement concernant les immigrants syriens.

Réponse (Alan DeSousa) : on va travailler en collaboration avec les autres paliers de gouvernements, les organismes comme CARI Saint-Laurent qui ont une expertise en la matière et les partenaires scolaires et communautaires. Il mentionne la politique culturelle adoptée il y a plusieurs années. Il souhaite que l'intégration se fasse avec ouverture et paix et que l'accueil des immigrants soit une expérience favorable pour tous.

- M. Nunez mentionne qu'il est membre de CASI et souhaite une participation de l'arrondissement de Saint-Laurent.

CA15 08 0748

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500029) :

CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que cette journée a pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées du Québec forment l'un des groupes socioéconomiques les plus démunis et que l'accès au marché du travail s'avère pour elles le plus difficile;

CONSIDÉRANT	que l'intégration harmonieuse des personnes handicapées est bénéfique à l'ensemble de la population de Saint-Laurent et qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa , maire de Saint-Laurent, proclame le 3 décembre 2015, Journée internationale des personnes handicapées.
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce premier jour de décembre deux mille quinze.

CA15 08 0749

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500028) :

CONSIDÉRANT	que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;
CONSIDÉRANT	que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées pour la seule raison qu'elles étaient des femmes;
CONSIDÉRANT	que la violence continue malheureusement de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;
CONSIDÉRANT	qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 6 décembre 2015, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce premier jour de décembre deux mille quinze.

CA15 08 0750

Déclaration de soutien au droit à un environnement sain

Attendu que la population mondiale est confrontée aux répercussions sans cesse grandissantes des changements climatiques;

Attendu que l'émission de gaz à effet de serre et le rejet de contaminants dans l'eau et dans l'air sont quelques-uns des éléments nuisibles à notre environnement et ont une influence sur le milieu de façon générale et sur la santé des êtres vivants en particulier;

Attendu que l'impact des changements climatiques se reflète également à plusieurs niveaux, notamment social et économique;

Attendu que la sensibilité à l'égard de l'environnement ne doit pas se limiter à quelques individus et organisations;

Attendu que les êtres humains sont conscients de la nécessité d'agir immédiatement en matière d'environnement et d'anticiper l'avenir de façon responsable;

Attendu que l'humanité se concentre de plus en plus dans les grandes villes, là où des efforts doivent être accentués pour protéger et bonifier ces lieux de vie entourés d'une nature précieuse;

Attendu que l'apport d'une riche biodiversité est considérable;

Attendu que l'arrondissement de Saint-Laurent prend un rôle de leadership en tant qu'arrondissement vert plaçant l'environnement et le développement durable parmi ses priorités;

Attendu que l'arrondissement de Saint-Laurent est d'avis que ses citoyens font partie intégrante de l'environnement et que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain et respectueux de la biodiversité;

Attendu que l'arrondissement de Saint-Laurent considère que tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain, y compris :

- Le droit de respirer un air pur;
- Le droit de consommer une eau potable et d'y avoir accès;
- Le droit de consommer des aliments sains;
- Le droit d'avoir accès à des milieux naturels;

- Le droit d'avoir accès à de l'information sur les polluants et contaminants rejetés dans l'environnement;
- Le droit de participer aux décisions qui affectent l'environnement;

Attendu que l'arrondissement de Saint-Laurent tient à encourager le respect, la protection et la promotion de ces droits;

Attendu que l'arrondissement de Saint-Laurent déploie actuellement d'importantes mesures afin de protéger l'environnement et d'assurer à sa population une saine qualité de vie;

Attendu que l'arrondissement de Saint-Laurent des objectifs prometteurs en matière d'environnement et de développement durable;

Attendu que l'arrondissement de Saint-Laurent travaille présentement à l'élaboration de son Plan de développement durable pour les prochaines années;

Attendu que l'environnement ne se limite pas à des frontières municipales et qu'une collaboration de l'ensemble des municipalités est nécessaire;

Proposé par le maire Alan DeSousa
Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1- que les membres du conseil d'arrondissement confirment l'importance pour l'arrondissement de promouvoir le droit à un environnement sain;
- 2- que l'arrondissement de Saint-Laurent soit engagé dans le respect, la protection et la promotion du droit à un environnement sain;
- 3- que l'arrondissement de Saint-Laurent applique le principe de précaution, selon lequel lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- 4- que l'arrondissement de Saint-Laurent s'engage à préciser les objectifs, cibles, échéanciers et actions qu'il prendra afin d'assurer le respect du droit de ses citoyens à un environnement sain, notamment les actions visant à :
 - Assurer une répartition équitable des bénéfices et des charges de nature environnementale de l'arrondissement, incluant la diminution des îlots de chaleur;
 - Prendre en considération les aspects liés à la qualité de l'environnement dans les projets liés aux infrastructures et aux autres développements;
 - Lutter contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la mise en œuvre des mesures d'adaptation;
 - Augmenter la densité de manière responsable;
 - Encourager la marche, le vélo et le transport en commun comme modes de transport privilégiés;
 - Veiller à la construction et à l'entretien d'infrastructures adéquates pour la fourniture d'eau potable aux citoyens;
 - Promouvoir la disponibilité d'aliments sains;
 - Réduire les déchets solides et faire la promotion du recyclage et le compostage;
 - Établir et maintenir des espaces verts accessibles dans tous les quartiers résidentiels.
- 5- que l'arrondissement de Saint-Laurent revoie par la suite ses objectifs, cibles, échéanciers et actions prévus tous les cinq (5) ans, et évalue les progrès effectués dans la réalisation des mesures prévues dans la présente déclaration;
- 6- que l'arrondissement de Saint-Laurent s'engage à consulter et à favoriser la participation de ses citoyens pour la mise en place de projets d'envergure pouvant avoir une influence en matière d'environnement;
- 7- que les membres du conseil d'arrondissement fassent la promotion du droit à un environnement sain auprès des arrondissements de la Ville de Montréal;
- 8- que l'arrondissement de Saint-Laurent recommande à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'adopter une résolution similaire afin d'encourager l'adhésion d'un ensemble de municipalités au droit à un environnement sain et la mise en place d'actions favorables à cet égard.

ADOPTÉE

CA15 08 0751

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154103003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'autobus scolaires, pour la réalisation des programmes de loisirs pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des Services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Division des loisirs, du développement social et de l'administration, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des Services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Division des loisirs, du développement social et de l'administration, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'autobus scolaires, pour la réalisation des programmes de loisirs pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0752

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155369008 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le décapage, nettoyage, et la peinture des bassins des piscines, pataugeoires et jeux d'eau de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des Services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des Travaux publics, Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des Services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des Travaux publics, Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le décapage, nettoyage, et la peinture des bassins des piscines, pataugeoires et jeux d'eau de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0753

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156894009 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0754

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155369009 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du réservoir d'eau chaude situé dans la salle mécanique des ateliers municipaux de l'arrondissement de Saint Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des Services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des travaux publics, Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des Services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des travaux publics, Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du réservoir d'eau chaude situé dans la salle mécanique des ateliers municipaux de l'arrondissement de Saint Laurent.

ADOPTÉ.

CA15 08 0755

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155366005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0756

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378039 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2016 de la Ville de Montréal.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2016 de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA15 08 0757

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378040 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0758

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378041 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2016 et ceux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2016, et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2016, et ceux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2016;
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les offres de services :
 - deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie;
 - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles;
 - un représentant de la Division de la voirie.

ADOPTÉ.

CA15 08 0759

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058031 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'exécution des travaux d'installation d'une clôture sur la bande médiane du boulevard de la Côte-Vertu, entre les rues Barré et Montpellier.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, Division des études techniques et de l'ingénierie, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, Division des études techniques et de l'ingénierie, à procéder au lancement

d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'exécution des travaux d'installation d'une clôture sur la bande médiane du boulevard de la Côte-Vertu, entre les rues Barré et Montpellier.

ADOPTÉ.

CA15 08 0760

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155366004 relatif au lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de véhicules, de machineries, d'outillage et d'équipement, tel que prévu au programme d'immobilisations de l'année 2016 pour l'arrondissement de Saint-Laurent, et autoriser une dépense à même les ententes-cadres pour un montant maximum de 1 500 000 \$.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des travaux publics, Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des travaux publics, Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules, de machineries, d'outillage et d'équipement, tel que prévu au programme d'immobilisations de l'année 2016.
- 2.- D'autoriser l'utilisation du fonds de roulement pour un montant de 750 000 \$;
- 3.- D'autoriser une dépense à même les ententes-cadres, pour un montant maximum de 1 500 000 \$.

ADOPTÉ.

CA15 08 0761

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153231016 visant à retenir les services d'un avocat dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU que l'article 573 de la Loi sur les cités et villes soustrait du processus d'adjudication des contrats par voie de soumission ceux nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

ATTENDU que des situations litigieuses avec l'entrepreneur exécutant les travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent nécessitent une assistance juridique;

ATTENDU que Me Marilyse Racicot, de la firme Racicot Chandonnet jouit d'une expertise importante en matière de relations contractuelles;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De retenir les services de Me Marilyse Racicot, de la firme Racicot Chandonnet, dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent, pour un montant maximal de 50 000 \$.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA1153231016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0762

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430014 relatif à l'octroi de contrats pour l'acquisition d'équipements de restaurant de type commercial pour le future Complexe sportif - Soumission 15-14709.

ATTENDU qu'afin de s'assurer d'une compétitivité dans un marché spécialisé et d'éviter qu'un fournisseur soit incapable d'offrir tous les produits indiqués, les articles ont été regroupés en 10 groupes.

ATTENDU les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux :

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer les contrats suivants pour l'acquisition d'équipements de restaurant de type commercial du futur Complexe sportif de Saint-Laurent : 5 155,48 \$ à Russell Rinfret, 7 963,30 \$ à Doyon Cuisine, 6 317,88 \$ à Les Équipements de restaurants de l'est et 4 335,82 \$ à Maison Rondeau, sous la supervision de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1154430014.

ADOPTÉ.

CA15 08 0763

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430011 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'équipement gymnique pour la palestre du Complexe sportif - Soumission 15-14675.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Division Sports-Rep inc.	179 463,35 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Division Sports-Rep inc.** le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'équipement gymnique pour la palestre du Complexe sportif , aux prix et conditions de la soumission de ladite firme totalisant la somme de 179 463,35 \$, ainsi qu'une dépense de 7 178,54 \$ pour les contingences, sous la supervision de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1154430011.

ADOPTÉ.

CA15 08 0764

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156275006 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services de conciergerie pour le Complexe sportif - Soumission 15-14799.

ATTENDU que la comparaison des prix s'est faite après les calculs de ristournes à la Ville, étant donné la présence d'un OSBL parmi les soumissionnaires.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants, une fois le calcul des ristournes comptabilisé:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les services d'entretien Alphanet inc.	906 017,77 \$
Coforce nc.	925 128,40 \$
Les services adaptés Transit	926 313,11 \$

Les entreprises Fervel inc.	1 169 787,86 \$
9305-2702 Québec inc.(Services Évolution inc.)	1 046 515,40 \$
Service d'entretien Carlos inc.	1 205 167,14 \$
9061-1674 Québec inc. (United services de nettoyage)	1 248 702,18 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les services d'entretien Alphanet inc.**, le contrat pour les services de conciergerie pour le Complexe sportif, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 091 428,34 \$, sous la supervision de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1156275006.

ADOPTÉ.

CA15 08 0765

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155366003 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion - Soumission 15-14402.

ATTENDU la résolution CA15 080118 adoptée le 3 mars 2015 et octroyant à Cubex ltée un contrat au montant maximal de 130 956,53 \$ pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion - Soumissions 14-14007;

ATTENDU que le 27 mars 2015, la Ville a accepté la demande de résiliation formulée par Cubex ltée;

ATTENDU le lancement d'un deuxième appel d'offres public;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Twin inc.	145 649,36 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Twin inc.** le contrat pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 145 649,36 \$ \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1155366003.

ADOPTÉ.

CA15 08 0766

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156673013 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'impression des publications de l'arrondissement pour l'année 2016 – Soumission 14-14046.

ATTENDU la résolution CA15 080008 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 janvier 2015, octroyant un contrat à 9027-6502 Québec inc. (Imprimerie F.L. Chicoine) pour

l'impression des publications de l'arrondissement pour l'année 2015, totalisant la somme de 102 697,43\$;

ATTENDU que les clauses administratives de l'appel d'offres prévoient la possibilité de prolonger le contrat pour 12 mois, aux mêmes conditions, sur avis écrit préalable de 30 jours ;

ATTENDU que la Ville donné à l'adjudicataire l'avis requis dans les délais;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prolonger d'un an le contrat en faveur de 9027-6502 Québec inc. (Imprimerie F.L. Chicoine) au montant maximal de 102 697,43 \$, pour l'impression des publications pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1156673013.

ADOPTÉ.

CA15 08 0767

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156275007 relatif à la location des jardins communautaires, installations aquatiques et plateaux sportifs du Cégep de Saint-Laurent, pour notre programmation 2015 en vertu de la nouvelle tarification.

ATTENDU la nouvelle grille de tarifs liée à la location des installations et plateaux sportifs du Cégep Saint-Laurent, effective à compter de la saison 2015-2016 et incluse en pièce jointe.

ATTENDU que le coût total prévu pour l'année 2015 pour les 2 384 heures d'utilisations des jardins communautaires, installations aquatiques et plateaux sportifs est d'un maximum 122 572,05 \$ taxes incluses;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 122 542,05 \$ pour la location des jardins communautaires, installations aquatiques et plateaux sportifs du Cégep de Saint-Laurent, pour notre programmation 2015 en vertu de la nouvelle tarification.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1156275007:

ADOPTÉ.

CA15 08 0768

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150344005 relatif à une dépense en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et de conduites de l'arrondissement pour l'année 2016.

ATTENDU que les coûts d'entretien sont établis par l'Office des Transports du Canada;

ATTENDU que ces frais incluent la main-d'œuvre, les frais de déplacement et le matériel de remplacement des appareils;

ATTENDU que l'arrondissement dispose sur son territoire de huit passages à niveau et de dix-huit conduites souterraines passant sous la propriété du Canadien National;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 54 044,74 \$ en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et de conduites de l'arrondissement pour l'année 2016.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier - CTA1150344005.

ADOPTÉ.

CA15 08 0769

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154924003 relatif à une dépense additionnelle pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers – Soumission 13-12636.

ATTENDU la résolution CA13 080275 adoptée le 7 mai 2013 et octroyant à GoCube 9173-7277 le contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers ;

ATTENDU qu'en 2013, l'organisme communautaire La Maison du Père a mis un terme à l'entente conclue avec l'arrondissement de Saint-Laurent en vertu de laquelle la majorité des biens et meubles non réclamés lui était livrés sans frais;

ATTENDU que la fin de cette entente a forcé l'arrondissement à détruire un plus grand nombre de biens et meubles non réclamés et a engendré des frais additionnels;

ATTENDU que la dépense additionnelle représente une augmentation de 3,15 % par rapport au contrat initial;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 2 245,36 \$ en faveur de GoCube (9176-7277 Québec inc.) pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier - CTA1154924003.

ADOPTÉ.

CA15 08 0770

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153679016 relatif à une dépense additionnelle pour le transport et la disposition des terres d'excavation entreposées au 1000, boulevard Hymus.

ATTENDU la résolution CA12 080826 adoptée par le Conseil d'arrondissement à séance du 6 novembre 2012 relativement à l'octroi d'un contrat pour l'enlèvement, le transport et la disposition des sols d'excavation de travaux municipaux;

ATTENDU qu'il existe une entente cadre avec la compagnie Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des terres d'excavation (entente 883323);

ATTENDU que l'arrondissement ne dispose pas des ressources pour assurer toutes les opérations de transport des sols vers un lieu d'élimination ou de remblayage autorisé;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (L.Q. C-19);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 70 000 \$ en faveur de Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport et de 230 000 \$ en faveur de Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des terres d'excavation entreposées au 1000, boulevard Hymus, en vertu de l'entente cadre numéro 883323.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1153679016 .

ADOPTÉ.

CA15 08 0771

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150344004 visant à mettre fin à la participation de l'arrondissement de Saint-Laurent au réseau Entraide Centre Ouest Montréal (ECOM) et à signifier le retrait de l'arrondissement de Saint-Laurent du contrat de services conclu par la Ville de Montréal avec Bell Mobilité Radio (CM03 0499) dans le cadre de l'appel d'offres public P-03-02-853, et ce, à compter du 1er janvier 2016.

ATTENDU la dissolution éventuelle du réseau Entraide Centre Ouest Montréal (ECOM);

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent, à l'instar des villes et/ou arrondissements de Hampstead, Mont-Royal, Outremont, Côte-Saint-Luc et Westmount, s'est joint à un autre réseau de radiocommunication géré par la Ville Centre dénommé Système évolué de radiocommunication de Montréal (SERAM);

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De mettre fin à la participation de l'arrondissement de Saint-Laurent au réseau ECOM tout en assurant une transition qui respecte les autres partenaires de ce réseau;
2. D'autoriser le retrait de l'arrondissement de Saint-Laurent du contrat de services conclu par la Ville de Montréal avec Bell Mobilité Radio (CM03 0499) dans le cadre de l'appel d'offres public P-03-02-853, et ce à compter du 1^{er} janvier 2016, et de cesser les paiements à Bell Mobilité Radio dans le cadre de ce contrat à compter de cette même date.

ADOPTÉ.

CA15 08 0772

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430019 relatif à une dépense additionnelle pour les contingences de construction pour le projet du Complexe sportif.

ATTENDU la résolution CA13 080408 adoptée le 20 juin 2013 par le conseil d'arrondissement et octroyant un contrat à Unigertec inc. au montant maximal de 50 280 899,31 \$ pour les travaux de construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent- Soumission 13-001;

ATTENDU que les contingences de construction servent principalement à couvrir l'ensemble des imprévus en cours de chantier, les changements mineurs à la programmation et les modifications de design pouvant survenir à tout moment des travaux;

ATTENDU la complexité du projet de construction du Complexe sportif;

ATTENDU qu'en raison des instructions supplémentaires réglées et en cours de traitement, ainsi que de l'état d'avancement du projet à plus de 90 %, il est nécessaire d'augmenter le pourcentage des contingences de construction de 2,5 % pour un total de 10 % du montant de la soumission;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 1 232 375 \$ pour les contingences de construction pour le projet du Complexe sportif;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au certificat du trésorier CTA1154430019.

ADOPTÉ.

CA15 08 0773

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150344006 relatif à une dépense en faveur de Québec linge Co. pour les services de location et d'entretien de salopettes pour une durée de trois ans – Entente-cadre 1061099.

ATTENDU la résolution CG15 0018 adoptée par le conseil d'agglomération de la ville de Montréal afin de conclure avec Québec linge Co. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires,

pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques – Soumission 14-13502;

ATTENDU que ces salopettes sont nécessaires pour la santé et la sécurité des employés cols bleus;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 30 000 \$ en faveur de Québec linge Co. pour les services de location et d'entretien de salopettes pour une durée de trois ans – Entente-cadre 1061099.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au certificat du trésorier CTA 1150344006.

ADOPTÉ.

CA15 08 0774

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156879010 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le recouvrement ou le remplacement des fauteuils de lecture de la Bibliothèque du Boisé.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le recouvrement ou le remplacement des fauteuils de lecture de la Bibliothèque du Boisé.

ADOPTÉ.

CA15 08 0775

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430018 relatif au lancement d'appels d'offres public pour les services professionnels de la phase 3 ainsi que pour les travaux des phases 2 et 3 du projet de restauration et de mise en valeur du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger et de son site.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de la phase 3 du projet de restauration et de mise en valeur du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger et de son site;
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux des phases 2 et 3 du projet de restauration et de mise en valeur du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger et de son site.

- 3.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les offres de services :
- un représentant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal;
 - un représentant de la Division des ressources matérielles des Services administratifs de l'Arrondissement;
 - un représentant de la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement;
 - un représentant de la Division des actifs immobiliers de la Direction des TP de l'Arrondissement.
- 4.- Prendre acte de l'engagement financier du Services de la Mise en Valeur du Territoire de la Ville de Montréal pour le financement du projet de restauration et de mise en valeur du monument historique cité de la maison Robert-Bélanger et de son site.

Le tout sous réserve de l'intervention du service des finances de la Ville.

ADOPTÉ.

CA15 08 0776

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058029 relatif à une offre de services concernant la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'installation d'une clôture sur la bande médiane du boulevard de la Côte-Vertu, entre les rues Barré et Montpellier, pour l'année 2016.

ATTENDU que depuis 2011, l'arrondissement de Saint-Laurent effectue des démarches auprès du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour qu'une clôture y soit érigée afin d'empêcher les passages illicites des piétons;

ATTENDU que l'arrondissement détient la main-d'œuvre et la compétence technique pour réaliser les travaux requis et désire offrir au SIVT, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation, la coordination et la supervision des travaux d'installation d'une clôture sur la bande médiane du boulevard de la Côte-Vertu, entre les rues Barré et Montpellier;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Conseil de la Ville de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'installation d'une clôture sur la bande médiane du boulevard de la Côte-Vertu, entre les rues Barré et Montpellier, pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0777

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058030 visant à offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et du transport (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de la placette Édouard-Laurin située dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal.

ATTENDU le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal pour la réalisation, par les arrondissements, de projets à l'échelle locale visant à souligner le 375^e anniversaire de Montréal.

ATTENDU que le Comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé tous les projets proposés dans le cadre de l'appel de projets qui s'est déroulé à l'hiver 2014-2015, dont celui de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que l'arrondissement offre de prendre en charge la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de la placette Édouard-Laurin située dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et du transport (SIVT) de prendre en charge la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de la placette Édouard-Laurin située dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal.

ADOPTÉ.

CA15 08 0778

Soumis sommaire décisionnel numéro 1157146002 relatif à la demande d'aide financière de YMCA du Québec auprès du Secrétariat à la jeunesse du Québec dans le cadre du projet C-Vert.

ATTENDU la portée éducative et mobilisatrice du projet C-Vert auprès des jeunes d'un groupe d'âge où peu d'initiatives environnementales sont entreprises;

ATTENDU que le projet C-Vert permet l'action locale bénévole des jeunes et incite leur implication et leur engagement à relever des défis au sein de la communauté;

ATTENDU que l'arrondissement participe déjà financièrement au projet, et est en accord avec la démarche des YMCA du Québec visant à faire une demande de financement auprès du Secrétariat à la jeunesse du Québec;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'appuyer la demande d'aide financière du YMCA du Québec auprès du Secrétariat à la jeunesse du Québec dans le cadre du projet C-Vert;

ADOPTÉ.

CA15 08 0779

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156747007 relatif à l'adoption de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en tant que partenaire et bailleur de fonds important pour plusieurs organismes et/ou associations à vocation de loisirs, sport, culture, communautaire et social, l'arrondissement, à des fins d'équité, a le devoir de mettre en place des paramètres qui font en sorte de mieux encadrer et soutenir l'offre de service dédiée à la population laurentienne;

ATTENDU qu'il devient nécessaire, étant donné la multiplicité des organisations avec lesquelles l'arrondissement souhaite pouvoir collaborer, d'identifier des mécanismes ayant pour but de faciliter l'émission d'une reconnaissance officielle;

ATTENDU qu'actuellement, les intervenants de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doivent composer parfois avec des ententes historiques;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter une Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA15 08 0780

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299039 relatif à une aide financière à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2016 et pour la Fête de Noël 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une aide financière de 1 500 \$ en soutien aux activités régulières de l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2016 et de 500 \$ en soutien à l'organisation de la fête de Noël du 5 décembre 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299039 : 2 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0781

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299040 relatif à un don à Éducation Plus pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à Éducation Plus pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299040: 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0782

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299041 relatif à une demande d'aide financière de l'organisme Meals on Wheels pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à l'organisme Meals on Wheels pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299041 : 500 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491.0000.000000.000000.0000

ADOPTÉ.

CA15 08 0783

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299042 relatif à un don non récurrent au RELAIS Laurentien pour l'achat de denrées pour l'Épicerie de Noël de Saint-Laurent 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don non récurrent de 1 200 \$ au RELAIS Laurentien pour l'achat de denrées pour l'Épicerie de Noël de Saint-Laurent 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299042 : 1 200 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0784

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299043 relatif à un don au Conseil 3050 St-Laurent des Chevaliers de Colomb en soutien à l'organisation de l'événement « Hommage aux aînés », édition 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 500 \$ au Conseil 3050 St-Laurent des Chevaliers de Colomb en soutien à l'organisation de l'événement « Hommage aux aînés », édition 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299043 - 500 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0785

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299044 relatif à une subvention à la Corporation culturelle latino-américaine de l'Amitié (COCLA) pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une subvention de 5 000 \$ à la Corporation culturelle latino-américaine de l'Amitié (COCLA) en soutien à sa mission et à sa programmation régulière pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299044: 5 000 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0786

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299045 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions de concertation locale en développement social pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 15 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions de concertation locale en développement social pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299045 : 15 000 \$)

ADOPTÉ.

CA15 08 0787

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299048 relatif à une subvention à VertCité, dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, pour la poursuite d'un projet Quartiers 21.

ATTENDU la résolution numéro CE15 2150 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 25 novembre 2015 autorisant un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour la poursuite d'un projet Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015;

ATTENDU que ce projet fédérateur et intégrateur permet de mettre concrètement en œuvre des actions répondant aux objectifs visés par le plan de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) du quartier Chameran-Lebeau, et ce dans une optique de développement durable. Centré sur les besoins des résidents, le projet « Un fil vert pour tisser Chameran » répond parfaitement aux enjeux de développement durable en intervenant à la fois sur des éléments environnementaux, économiques, sociaux et culturels de la revitalisation du quartier.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 50 000 \$ à VertCité pour le projet Quartiers 21 dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, pour la poursuite d'un projet Quartiers 21.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1150299048.

ADOPTÉ.

CA15 08 0788

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299046 relatif à une contribution financière à la Maison des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2015;
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299046 : 5 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA15 08 0789

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299047 relatif à une aide financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2015, afin de soutenir le projet du « Rendez-vous laurentien de l'emploi » et approuver la convention relative à ce projet dans le cadre de ce programme.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau fait l'objet d'une démarche concertée depuis 2012;

ATTENDU l'Entente administrative Ville-MTESS (CG15 0418) sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité (2013-2016),

ATTENDU que plusieurs réalisations concrètes ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du secteur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 16 667 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien au projet du « Rendez-vous laurentien de l'emploi », volet Revitalisation Urbaine Intégrée quartier Chameran-Lebeau;
- 2.- D'approuver la convention relative à ce projet dans le cadre de ce programme;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA1150299047 : 16 667 \$) :

ADOPTÉ.

CA15 08 0790

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1153984017).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 octobre au 24 novembre 2015, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 24 novembre 2015, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA15 08 0791

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154902002 relatif à l'augmentation de la dotation budgétaire 2015 des revenus et des dépenses d'une somme de 760 866 \$ et en informer le Comité exécutif de la Ville de Montréal.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080639 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance extraordinaire du 7 octobre 2014, adoptant le budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement et approuvant sa transmission au Comité exécutif de la Ville de Montréal;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la dotation budgétaire 2015 de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe des revenus et des dépenses d'une somme de 760 866 \$;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

D'autoriser l'augmentation de la dotation budgétaire 2015 des revenus et des dépenses d'une somme de 760 866 \$, et en informer le Comité exécutif de la Ville de Montréal

ADOPTÉ.

CA15 08 0792

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154902003 relatif à un remboursement au fonds de roulement du budget de fonctionnement.

ATTENDU l'article 569.0.1. de *La Loi des Cités et villes* : « Le conseil doit prévoir, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser tout emprunt au fonds de roulement »;

ATTENDU que la saine gestion et l'octroi de contrats à moindres coûts ont permis de dégager des économies au budget de fonctionnement;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite continuer à gérer sainement les deniers publics en remboursant partiellement des affectations du fonds de roulement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un remboursement au fonds de roulement de 700 000 \$ du budget de fonctionnement.

ADOPTÉ.

CA15 08 0793

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1156673002 relatif à la modification d'une résolution afin de remplacer partiellement la provenance de l'imputation d'un contrat ainsi que le montant du virement budgétaire.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080268 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance générale du 5 mai 2015 et autorisant un octroi de contrat au montant de 3 366 345,78 \$ en faveur de Urbex construction inc. pour des travaux d'aménagement de l'espace vert à l'ouest du lac « D »;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger partiellement la provenance des crédits ainsi que l'imputation de la dépense pour l'aménagement de l'espace vert à l'ouest du lac D ainsi que la rue de l'Équateur, initialement prévue en totalité au PTI 2015 de l'arrondissement, par l'utilisation de sommes disponibles au budget de fonctionnement 2015 et modifier le montant du virement de crédits demandé pour 2 300 000 \$;

ATTENDU que les crédits requis de 3 073 922,40 \$ et 773 922,40 \$ sont disponibles à même le Programme triennal d'immobilisations 2015 de l'arrondissement Saint-Laurent et 2 300 000 \$ à son budget de fonctionnement 2015.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De modifier le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'il se lise comme suit:

« 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1156673002) :

Compte	Crédits
6430.3015002.801150.07165.57201.000000.0000.154736.000000.15010	773 922,40 \$
6430.9500998.801150.07165.57201.000000.0000.154736.000000.15010	2 300 000,00 \$ »

ADOPTÉ.

CA15 08 0794

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier et d'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :
 - 1.1 11^e Soirée d'Huîtres des Fondations du Cégep de Saint-Laurent et du Musée des maîtres et artisans du Québec, le 13 novembre 2015 à la cafétéria du Cégep de Saint-Laurent;
(2 billets à 90 \$) 180,00 \$
 - 1.2 Soirée bénéfique de Noël organisée par le Centre des femmes de Saint-Laurent, le 20 novembre 2015 au Centre des loisirs de Saint-Laurent;
(1 billet à 30 \$) 30,00 \$
- 2.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :
 - 2.1 Conférence sur les collectivités durables 2016 organisée par la Fédération canadienne des municipalités (F.C.M.), du 9 au 11 février 2016 à Ottawa (Ontario);
Frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement 2144,00 \$
 - 2.2 Congrès annuel et salon professionnel de la F.C.M, du 3 au 5 juin 2016 à Winnipeg (Manitoba);
Frais d'inscription, de voyage et d'hébergement 2720,00 \$
- 3.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1150664004.

ADOPTÉ.

CA15 08 0795

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768033 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 1385-1387, rue Cartier dans la zone H16-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement arrière de cette habitation bifamiliale en empiétant dans les marges arrière et latérale.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20151101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2015 dans le journal Le Devoir;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 1385-1387, rue Cartier dans la zone H16-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement arrière de cette habitation bifamiliale en empiétant dans les marges arrière et latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA15 08 0796

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768034 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4847, rue Levy dans la zone B06-002 du règlement numéro

RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une génératrice en cour latérale ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20151102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2015 dans le journal Le Devoir;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4847, rue Levy dans la zone B06-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une génératrice en cour latérale ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté dans les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA15 08 0797

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768035 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3875, place Eugène-Hamel dans la zone H07-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la régularisation de la distance de l'escalier avant surélevé par rapport à la limite de propriété latérale.

ATTENDU qu'au point 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20151103);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2015, dans le journal Le Devoir;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3875, place Eugène-Hamel dans la zone H07-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la régularisation de la distance de l'escalier avant surélevé par rapport à la limite de propriété latérale, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de dégager un espace adéquat entre la clôture existante et la nouvelle haie de façon à faciliter l'entretien et de s'assurer que la hauteur de la haie soit conforme à la réglementation en vigueur.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA15 08 0798

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768036 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3685, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la régularisation d'un empiètement dans la marge latérale de cette habitation unifamiliale isolée.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20151104);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2015 dans le journal Le Devoir;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 59 à 21 h 01 :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3685, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la régularisation d'un empiètement dans la marge latérale de cette habitation unifamiliale isolée, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0799

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768037 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1975, rue Norman dans la zone H13-005 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la régularisation d'un empiètement dans la marge arrière de cette habitation unifamiliale isolée.

ATTENDU qu'au point 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20151105);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2015 dans le journal Le Devoir;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 59 à 21 h 01:

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1975, rue Norman dans la zone H13-005 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la régularisation d'un empiètement dans la marge arrière de cette habitation unifamiliale isolée, tel que représenté dans les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0800

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768044 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4115, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont la construction souterraine non apparente, l'escalier extérieur arrière et les cases de stationnement ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. c) du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20120401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4115, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont la construction souterraine non apparente, l'escalier extérieur arrière et les cases de stationnement ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0801

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768038 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures concernant deux habitations multifamiliales situées au 2345-2375, rue Ward dans la zone H15-099 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 4 novembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151104);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures concernant deux habitations multifamiliales situées au 2345-2375, rue Ward dans la zone H15-099 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA15 08 0802

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768039 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures d'un bâtiment commercial situé au 1150, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C12-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. b) de la séance tenue le 4 novembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151102);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures d'un bâtiment commercial situé au 1150, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C12-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que les murs extérieurs de la salle de montre soient recouverts de panneaux d'aluminium de couleur « SAW » (blanc Millenium) de la compagnie Alpolic et que la brique brune actuelle sera teinte en blanc, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA15 08 0803

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768040 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3305, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 4 novembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151103);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3305, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

La façade principale sera recouverte de pierres « Lafitt » de couleur « Nuancé gris Chambord » et les murs des côtés latéraux et arrière seront recouverts de brique « Cinco » de la même couleur, également de la compagnie « Permacon », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA15 08 0804

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768041 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 996, boulevard Décarie dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 4 novembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151105);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 996, boulevard Décarie dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, selon l'option 1, soit que l'inscription « Café Van Houtte » ait une hauteur de 0,47 mètre et une largeur de 5,18 mètres.

ADOPTÉ.

CA15 08 0805

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768042 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale jumelée située au 2265, avenue O'Brien dans la zone H08-079 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 4 novembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151106);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale jumelée située au 2265, avenue O'Brien dans la zone H08-079 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis au Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve que le requérant prenne les mesures nécessaires avant le début des travaux pour assurer la protection des racines ainsi que les branches de l'arbre mature existant en cour avant et récupère les arbres existants du côté latéral afin de les replanter ailleurs sur la propriété.

Les trois murs extérieurs de l'agrandissement seront recouverts de brique brune multi-tons telle que l'existante et du lambris de bois sera posé horizontalement sur certaines parties du bâtiment.

La brique de la façade derrière la marquise actuelle sera remplacée par la brique récupérée du mur latéral existant. Le toit sera recouvert d'un revêtement en bardeaux d'asphalte de couleur brune ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA15 08 0806

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768043 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale au 4115, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-006 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. b) de la séance tenue le 4 novembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120411);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale au 4115, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H08-006 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis à la séance du Comité consultatif d'urbanisme.

Le bâtiment de style contemporain sera recouvert en partie au rez-de-chaussée par de la brique d'argile de couleur « Black hill smooth » de la compagnie « Soux City ». En ce qui concerne le reste du bâtiment, la brique d'argile projetée sera de couleur pâle entremêlant les couleurs « Adelaide » et « Burlington » de la compagnie « Hanson ».

ADOPTÉ.

CA15 08 0807

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768045 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de cette habitation unifamiliale isolée située au 2530, place Keller dans la zone H03-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. j) de la séance tenue le 12 août 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150809);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de cette habitation unifamiliale isolée située au 2530, place Keller dans la zone H03-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur le plan daté du 9 novembre 2015.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique de couleur rouge « louisiane » ou « terre de feu » de la compagnie Hanson et de panneaux d'aluminium de couleur brune.

ADOPTÉ.

CA15 08 0808

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-9 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1157154001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-9 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 21 décembre 2015, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA15 08 0809

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0003-13 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1156322017).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0003-13 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats.

ADOPTÉ.

CA15 08 0810

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0003-13 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats, afin de prévoir un certificat d'autorisation pour l'aménagement paysager, abolir l'attestation de l'occupant et modifier les conditions du plan de gestion des déplacements.

CA15 08 0811

Le règlement numéro RCA08-08-0009-2 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0009 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1150818012).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0009 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (CA15 080232);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0009-2 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0009 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

ADOPTÉ.

CA15 08 0812

Soumis le règlement numéro RCA09-08-2-2 modifiant le règlement numéro RCA09-08-2 sur la propreté (sommaire décisionnel numéro 1150818011).

ATTENDU qu'à la séance générale du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2015, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA09-08-2 sur la propreté (CA15 080233);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA09-08-2-2 modifiant le règlement numéro RCA09-08-2 sur la propreté.

ADOPTÉ.

CA15 08 0813

Le règlement numéro RCA15-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2016 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1153984016).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2016 (CA15 080737);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^e paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA15-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0814

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA16-08-1 sur les tarifs.

CA15 08 0815

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 425 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement.

CA15 08 0816

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

CA15 08 0817

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur la protection des conduites d'eau et d'égout de compétence d'agglomération contre les forages et le fonçage de pieux sur la propriété privée.

CA15 08 0818

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155208007 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale du lot 5 150 646.

ATTENDU la demande de permis de lotissement (3001085156) faite par le propriétaire monsieur Napoléon Jr. Leduc, par l'entremise de son arpenteur-géomètre.

ATTENDU que le propriétaire a cédé la majorité des frais de parc exigés en terrain mais une superficie de 200,6 mètres carrés excédentaire n'a pas encore été cédée, c'est pourquoi une somme en argent est requise;

ATTENDU que le lotissement de cette dernière phase du Domaine Leduc respecte les dispositions du Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 5 150 646, suite à une demande de lotissement.

ADOPTÉ.

CA15 08 0819

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155208008 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale du lot 1 434 197 dans le but de construire un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial.

ATTENDU la demande de permis de construction (3000980336) faite par le propriétaire 9324-1176 Québec inc.

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant une cession de terrain pour fin de parcs.

ATTENDU que cette future construction constitue un projet de redéveloppement selon le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrain de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 1 434 197, dans le but de construire un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial.

ADOPTÉ.

CA15 08 0820

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950022 relatif à la création d'un poste temporaire de préposé au budget pour la durée du remplacement d'un poste de préposé au soutien administratif, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU l'évaluation faite par la Division des ressources financières et matérielles concluant qu'il est préférable de remplacer temporairement le préposé au soutien administratif (PSA) par un préposé au budget temporaire pour la durée du remplacement.

ATTENDU les discussions avec le Service des ressources humaines central - développement organisationnel - concernant ce remplacement temporaire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste temporaire de préposé au budget pour la durée du remplacement d'un poste de préposé au soutien administratif, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe.

ADOPTÉ.

CA15 08 0821

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950023 relatif à la nomination d'un superviseur d'installations sports et loisirs à la Division des sports et des installations de la Direction, culture, sports, loisirs et développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de superviseur d'installations sports et loisirs à la Division des sports et des installations de la Direction, culture, sports, loisirs et développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Vincent Hunter au poste de superviseur d'installations sports et loisirs à la Division des sports et des installations de la Direction, culture, sports, loisirs et développement social, à compter du 5 décembre 2015. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA15 08 0822

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (sommaire décisionnel 1153984018) :

- madame Michèle D. Biron, conseillère du district Norman-McLaren;
- monsieur Maurice Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de les déposer aux archives.

CA15 08 0823

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de septembre et octobre 2015 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA15 08 0824

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 28

Le conseiller Maurice Cohen informe l'assemblée que la Bibliothèque du Boisé a remporté le Grand Prix d'excellence 2015 de l'Ordre des architectes du Québec.

Le conseiller Aref Salem offre ses meilleurs vœux pour les célébrations entourant les Fêtes juives, musulmanes et chrétiennes. Il mentionne également la tenue de l'activité Noël sur glace le 13 décembre.

Les conseillers Francesco Miele et Michèle D. Biron offrent également leurs meilleurs vœux pour les Fêtes des différentes confessions. M. Miele précise que la prochaine séance ordinaire aura lieu le 12 janvier 2016.

Le maire Alan DeSousa cite le conseiller Maurice Cohen en exemple de réussite d'immigration au Canada puisque c'est le 1^{er} décembre 1964 que sa famille est venue s'installer au Canada et il souhaite la même chance aux Syriens.

CA15 08 0825

Deuxième période de questions du public, de 21 h 36

Aucune question n'a été posée

CA15 08 0826

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21h36.

ADOPTÉ.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 janvier 2016.
